

Contrat de « Farine et graines »

Les contractants :

Contrat passé entre :

Le Paysan	L'Adhérent de l'AMAP
Emilie HECQUET	Nom :
12, rue de l'église	Adresse :
62270 LINZEUX	CP Localité
06 07 95 86 52	Téléphone :
Emilie.hecquet62@gmail.com	Mail :

Contenu du contrat

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP. En particulier :

<p>Le paysan s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir de la farine complète par sachet de 1kg. • Rencontrer les adhérents et les accueillir sur sa ferme au moins une fois par an. • Etre transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail. Informer le collectif des soucis rencontrés. 	<p>L'adhérent de l'AMAP s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préfinancer la production. • Etre solidaire vis-à-vis du paysan : partage des risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole. • Participer au fonctionnement de l'AMAP, notamment aux permanences.
--	---

Calendrier

Lieu et horaire de livraison : le mardi, de 18h00 à 19h00 à Rue.

Dates de livraison : 3 livraisons, une tous les deux mois : **12/06/2018, 21/08/2018 et le 16/10/2018.**

Choix du panier

Produit	Quantité	Prix par livraison	livraisons	Prix total
Farine de blé Type 80 en sac 1Kg		X 1,70 =	3	
Farine de blé Type 80 en sac 5Kg		X 1,60 =	3	
Farine de blé Type 80 en sac de 10Kg		X 1.50 =	3	
Farine de blé intégrale Type 130 en sac de 1Kg		X 1.80 =	3	
Graines de lin dorées bio en sac de 500g		X 3.50 =	3	
Graines de sésame bio en sac de 500g		X 3,50 =	3	
Mélange multi graines bio en sac de 500g		X 4,50 =	3	
TOTAL du contrat				

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre d'Emilie HECQUET et datés au jour du versement.

Date et Signatures

Fait à : _____ le _____ 2018

Le paysan	L'adhérent AMAP

Exemplaire paysan

Contrat de « Farine et graines »

Les contractants :

Contrat passé entre :

Le Paysan	L'Adhérent de l'AMAP
Emilie HECQUET	Nom :
12, rue de l'église	Adresse :
62270 LINZEUX	CP Localité
06 07 95 86 52	Téléphone :
Emilie.hecquet62@gmail.com	Mail :

Contenu du contrat

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP. En particulier :

<p>Le paysan s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir de la farine complète par sachet de 1kg. • Rencontrer les adhérents et les accueillir sur sa ferme au moins une fois par an. • Etre transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail. Informer le collectif des soucis rencontrés. 	<p>L'adhérent de l'AMAP s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préfinancer la production. • Etre solidaire vis-à-vis du paysan : partage des risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole. • Participer au fonctionnement de l'AMAP, notamment aux permanences.
--	---

Calendrier

Lieu et horaire de livraison : le mardi, de 18h00 à 19h00 à Rue.

Dates de livraison : 3 livraisons, une tous les deux mois : **12/06/2018, 21/08/2018 et le 16/10/2018.**

Choix du panier

Produit	Quantité	Prix par livraison	livraisons	Prix total
Farine de blé Type 80 en sac 1Kg		X 1,70 =	3	
Farine de blé Type 80 en sac 5Kg		X 1,60 =	3	
Farine de blé Type 80 en sac de 10Kg		X 1.50 =	3	
Farine de blé intégrale Type 130 en sac de 1Kg		X 1.80 =	3	
Graines de lin dorées bio en sac de 500g		X 3.50 =	3	
Graines de sésame bio en sac de 500g		X 3,50 =	3	
Mélange multi graines bio en sac de 500g		X 4,50 =	3	
TOTAL du contrat				

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre d'Emilie HECQUET et datés au jour du versement.

Date et Signatures

Fait à : _____ le _____ 2018

Le paysan	L'adhérent AMAP

Exemplaire Amapien